

Glossaire

Adret : versant exposé au soleil (opposé à ubac*).

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. (CEP [Ch.I, Art.I, f])

Anticlinal : pli convexe au cœur duquel on observe les couches les plus anciennes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). A l'assolement triennal correspond la jachère triennale.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Chantoir (ou perte) : dans un milieu karstique (calcaire), disparition d'un cours d'eau sous terre, qui réapparaît à la résurgence après un trajet souterrain. Dans l'est de la Belgique, on parle de chantoir.

Chavée : dépression allongée creusée dans les calcaires peu résistants à l'érosion.

Dîme : dans les églises primitives, versement du dixième des ressources de chacun pour le bon fonctionnement du culte. L'église paroissiale prélève la dîme affectée à son entretien à celui du prêtre ; la grosse dîme (principale) est perçue sur les céréales et la petite dîme (menue) sur les produits de la basse-cour et du potager.

Doline : dépression pratiquement circulaire dans un terrain due à la dissolution de la roche mère calcaire.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage. L'intitulé Plateau condrusien est une simplification de la dénomination originale de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien qui a été identifié dans l'étude préalable.

Erosion différentielle : résistance inégale des roches à l'érosion, en fonction de leur nature. Les roches plus résistantes s'érodent moins vite et restent en relief par rapport aux roches voisines, plus tendres.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture temporaire du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

GAL : Groupe d'Action Locale, qui rassemble dans un partenariat public-privé des acteurs locaux (institutions, associations, particuliers...) et s'inscrit dans le programme européen LEADER+. Sur un territoire d'au minimum deux communes jointives, le GAL est chargé d'animer la réflexion et de mener des actions de sensibilisation diverses dans le domaine du patrimoine, de la nature, du tourisme et de la culture.

Plus d'informations sur le site <http://leaderwallonie.be>.

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. (CEP [Ch.I, Art.I, e])

Guerre de la Vache : vers 1273, une vache volée à un habitant de Ciney est reconnue par son propriétaire sur le marché d'Andenne qui se déroule en même temps qu'un tournoi organisé par le comte de Namur. Plainte est portée auprès du bailli du Condroz qui est présent mais n'a aucun droit de justice à Andenne. Ce dernier promet alors au jeune voleur, originaire de Jallet, de ne pas le punir si la vache est ramenée. Mais il ne tient pas sa parole et le fait arrêter et pendre, ce que le seigneur de Goesnes (dont dépend le village de Jallet) considère comme une violation de ses droits féodaux de haute justice. Il s'ensuit des alliances, attaques et dévastations dans lesquelles interviennent notamment les seigneurs de Celles et Spontin, les gens de Huy et Dinant, le comte de Brabant, celui de Namur et ses alliés Luxembourgeois

ainsi que le prince-évêque de Liège. Cette guerre acharnée dure plusieurs années (de deux à cinq ans selon les auteurs), ravage plus de soixante villages et provoque plus de 15 000 morts. Elle est finalement conclue grâce à l'intervention du roi de France (Philippe le Hardi).

Habitat groupé : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec un entassement plus ou moins important selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue le village concentré, le village lâche et le village-rue (opposé à l'habitat dispersé).

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Karst : ensemble des phénomènes de corrosion du calcaire.

Méthodes agro-environnementales (MAE) : dénommées « mesures agri-environnementales » jusqu'en 2009, méthodes destinées à améliorer l'environnement des surfaces agricoles et appliquées par l'agriculteur sur base d'un engagement volontaire sur cinq ans. Celui-ci perçoit en retour des subventions agro-environnementales octroyées par la Région wallonne pour compenser le manque à gagner.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

Paléozoïque : datant de l'ère primaire.

Patrimoine exceptionnel : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (CEP)

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue, par opposition à « serrée » quand elle est courte. « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Projet de pays : en France, un « pays » est un territoire qui doit répondre à certains critères d'efficacité et de viabilité économique et s'appuyer sur une identité culturelle collective. L'existence d'un « pays » est affirmée par des partenaires (élus, socioprofessionnels, monde associatifs et administrations) qui définissent ensemble un projet commun de développement qui doit être à la fois économique, social et d'organisation de services à la population (SDER).

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. (CEP [Ch.I, Art.I, d])

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

Seigneurie banale : le ban correspond au territoire sur lequel le seigneur a le pouvoir de commander, d'interdire et de punir. Ce pouvoir, qui appartenait au seul souverain, a été progressivement usurpé par les grands princes territoriaux. Puis, à partir de la seconde moitié du 11^e siècle,

il a été fractionné dans des entités plus petites, suivant ainsi le développement du système féodo-vassalique. La banalité s'est éteinte progressivement au cours du 18^e siècle mais elle n'a été supprimée qu'à la fin de ce siècle, quand l'abolition du régime féodal a définitivement marqué la fin de l'Ancien régime.

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

S.A.U : surface agricole utile, c'est-à-dire la surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Synclinal : pli concave au cœur duquel on observe les couches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Talweg : ligne formée par les points les plus bas d'une vallée.

Terrasse : sur les versants d'une vallée, replat souvent recouvert de dépôts fluviaux, qui correspond à un ancien fond de rivière.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tige : bombement allongé correspondant aux bancs de grès résistant à l'érosion.

Travertin ou tuf calcaire : roche sédimentaire à l'aspect poreux et concrétionné issue du dépôt des carbonates sur la micro-végétation (mousses, algues) dans les rivières aux eaux très calcaires.

Ubac : versant abrité du soleil (opposé à adret*).